



**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE JUDO
DE CHARENTE MARITIME
Du 10 Juin 2023 à Saint-Jean d'Angely**



L'Assemblée Générale rassemble 30 clubs sur 50, porteurs de 1005 voix sur 1520. Le quorum exigeant **le tiers des membres (17) ou le tiers des voix (507)** ; le quorum est rempli.

32 clubs présents : JC CANTON DE BURIE, KODOKAN GEMOZAC JUDO, SJSL JUDO ROUFFIAC, JC THAIRE « PETIT SAMOURAI », EC JUDO FERRIERES, PATRIOTE ST SAVINIEN, AUNIS JUDO 17, LA SANTONE JUDO, LA ROCHELLE JUDO 17, JC ST PIERRE OLERON, JUDO RETAIS, E JUDO JUJITSU ECHILLAIS 17, ECOLE JUDO SOLEIL LEVANT, JC AIGREFEUILLE, JCD ARCHIAC, JC BEAUVAISIEN, JC CHAGNOLAIS, EC JUDO CHARRON , JUDO CLUB JONZACAIS, PRESQU ILE JUDO JUJITSU, J.C. DE MARENNES, JC PT ABBE ARNOULT, JC ROCHEFORTAIS, JC ST JEAN D'Y TONNAY BOUTONNE, JC OLERONNAIS, JC SURGERIEN, JUDO CLUB TOUVENT, AMICALE JUDO AULNAY, JC FOURAS-ST LAURENT.

17 Clubs absents : JC CHAPELAIN, JUDO CLUB TONNACQUOIS, JC BOURGNEUF-ANDILLY, JUDO CLUB SEMUSSACAI, ECOLE DE JUDO JUJITSU MARSILLY, JUDO CLUB SOUBISE, BUSHIDO CLUB ST XANDRAIS, LRJJK, KARATE CLUB PUILBOREAU ST XANDRE, LES CLES DU COURCONS, MOKUSO, CHATELLAILLON DOJO SPORTS, AM MONTENDRE JUDO, JUDO CLUB PONTOIS, JC PORT DES BARQUES, ROYAN OCEAN CLUB, SAINT-PALAIS SUR MER, JC ST PORCHAIRE, JC SAUJONNAIS, ATLANTIQUE JUDO.

Membres Présents :

Monsieur Bastien BOUCHET (Président), Mmes DUBROCA Annick (Trésorière), FERRARI Alexandra (Secrétaire),

Mr PIVERT-IRIGOYEN Pascal (Conseiller Technique Fédéral),

Mmes JEAUD Laetitia, PASQUIER Catherine, PLAS Martine,
Mrs AUDEBERT Thierry, MOREAU Samuel, PASQUIER Jean-Marc, Mr THIREAU Jean-Claude,

Membres excusés : GAREL Laurent, MOREAU Loïc,

Invités présents :

Jérôme BRETAUDEAU : Secrétaire Général Adjoint de la Fédération Française de Judo Jujitsu, Kendo et Disciplines Associées

Nadège COUCAUD : Vice-Présidente et Responsable de la Formation et de l'Enseignement de la Ligue Nouvelle Aquitaine

Philippe BARRIERE : Adjoint aux Sports de la ville de Saint-Jean d'Angely

Maurice LEMERCIER : Vice-Président des Médaillés de la Jeunesse et des Sports et de l'Engagement Associatif

OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE :

Le Président CD 17) présente l'ordre du jour, les membres du Comité Directeur et les invités et ensuite laisse la parole à Philippe BARRIERE adjoint aux sports de la ville de Saint-Jean et à Monsieur LEMERCIER Maurice Vice-Président des Médaillés de la Jeunesse et des Sports et de l'Engagement Associatif

1 -Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 04 juin 2023 :

Voix pour : 1005 contre : 0 abstention : 0

2 - Rapports du Comité Directeur :

Lecture faite de l'ensemble des rapports qui avaient été préalablement envoyés par mail.
En complément de ceux du Comité Directeur ont été lus les rapports :
De la commission arbitrage (lecture faite par Samuel MOREAU en l'absence de Laurent GAREL)
Des commissaires sportifs
De la commission culture et récompenses
De la commission sport adapté (lecture faite par Benoît CLOUX en l'absence de Loïc MOREAU)
De la commission kata
Du Conseiller Technique Fédéral

3- Arrêté des comptes annuels 2022 :

Lecture faite par la Trésorière et précisions apportées par Madame Catherine PASQUIER.

4- Rapport des vérificateurs aux comptes :

Lecture réalisée par Dominique BILLOIS en présence de Martine CHARRUYER.

5-VOTE d'approbation valant quitus de gestion au Comité Directeur : rapports, rapport de gestion et comptes de l'exercice précédent :

Voix pour : 1005 contre : 0 abstention : 0

6- Affectation du résultat :

Affectation de notre résultat -1078.68€ sur nos comptes 1022 fonds statutaires.

Voix pour : 1005 contre : 0 abstention : 0

7- Révisé du budget 2023 :

Voix pour : 1005 contre : 0 abstention : 0

8- Budget prévisionnel 2024 -Présentation et approbation :

Présentation du budget par la Trésorière ; l'accent a été mis sur le sportif.

Voix pour : 830 contre : 0 abstention : 0

OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Lecture modification statutaire faite par la Secrétaire Générale

Ajout à l'article 7 des statuts du Comité (in fine) :

... Lorsqu'une décision relevant de la compétence de l'assemblée générale doit être prise alors qu'elle ne peut être réunie, il est possible de consulter les membres délibératifs de l'assemblée générale du comité par voie postale ou voie électronique.

Pour qu'une consultation écrite soit valable, au moins le tiers des membres composant l'assemblée générale doivent y avoir répondu.

Les décisions prises par consultation écrite (postale ou électronique) ont la même valeur que celles prises lors d'une réunion de l'assemblée générale du comité.

Vote

Voix 1005 pour 0 contre 0 abstention

FERMETURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

REPRISE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

9- Désignation des vérificateurs aux comptes (tous les ans) :

Martine CHARRUYER et Dominique BILLOIS.

Voix pour : 1005 contre : 0 abstention : 0

10- Autres questions portées à l'ordre du jour :

La Secrétaire Générale précise qu'aucune question n'a été apportée en amont à l'ordre du jour mais que le Comité Directeur est prêt à répondre à celles qui seront posées.

Question : Est-ce que Pascal Pivert peut en dire plus sur l'éventuel stage de cohésion prévu cet été ?

Réponse de Pascal Pivert : Nous misons sur le sportif et comme nous n'avons pas envoyé de minimes aux championnats de France par équipe cette année, nous programmons un stage fin août de cohésion (judo et activités annexes) pour les benjamins – minimes – cadets. Ce stage se déroulera dans les Pyrénées pour un groupe de 30/35 personnes du 24 au 27 août. Un contact a été établi sur 2 sites : Argelès-Gazost et Saint-Pé de Bigorre. Le coût de déplacement sera équivalent à celui pour les France minimes par équipes.

Question : Est-ce qu'une évolution a été réfléchi pour le zonage inter départemental ?

Réponse de Pascal Pivert : Pour l'année à venir on reste sur le zonage actuel ; à voir pour une autre proposition pour la prochaine olympiade.

Question : Qui a eu l'idée de ce zonage ?

Réponse de Nadège COUCAUD : L'idée était de casser les territoires et de mélanger. Des discussions ont eu lieu lors du conseil d'administration et cette décision avait été approuvée à l'unanimité.

Nadège COUCAUD précise également que les clubs peuvent faire remonter en direct leur mécontentement auprès de la Ligue mais aussi auprès de la Fédération.

11- Informations fédérales

Les thèmes suivants ont été présentés en lecture et diffusion sur écran à l'appui des PowerPoint envoyés par la Fédération.

INFORMATIONS FEDERALES

1. Modifications des textes sportifs
2. Plan emploi
3. Billeterie JOP
4. Compte Rendu des Assises (pour envoi aux clubs)

Retour des Délégués Nationaux (Thierry Audebert et Jean-Claude THIREAU) sur l'Assemblée Fédérale :

- Thierry Audebert intervient sur la sécurisation des pratiques et la politique de prise en compte de la commotion cérébrale. Une commotion cérébrale identifiée sur une compétition aura pour conséquence un marquage sur l'extranet du combattant qui ne sera supprimé qu'à l'appui d'un certificat médical.
Intervention de Nadège COUCAUD à ce sujet qui explique à travers des cas concrets vécus que les symptômes peuvent apparaître 24 h après et cela sans aucun signe immédiat.
- Thierry Audebert nous informe de l'arrivée de deux nouvelles qualifications fédérales :
 - Disparition du CFEB et de la qualification d'animateur suppléant.
 - Deux nouvelles qualifications fédérales délivrées par les ligues :
 - Le Certificat d'Assistant Professeur qui ne permet pas d'exercer en autonomie pédagogique.
 - Le Certificat d'Animateur Fédéral valable trois saisons qui permet d'exercer bénévolement en autonomie pédagogique.

- Jérôme BRETAUDEAU intervient sur le tirage au sort JOP :

Les épreuves olympiques de judo se dérouleront du samedi 27 juillet au samedi 3 août 2024 et les épreuves paralympiques du 5 au 7 septembre 2024, à l'Arena du Champ de Mars. À ce titre, la Fédération a acheté 5 000 billets afin de permettre aux acteurs du judo de vivre la magie des jeux et de venir soutenir nos équipes de France. Chaque comité dispose d'un nombre de places décomposé en lots, à attribuer à ses clubs par tirage au sort. Le nombre de lots est proportionnel au nombre des licences. L'attribution des places est pilotée par chaque comité.

Le Président précise que pour la Charente-Maritime, le tirage au sort se déroulera le vendredi 23 juin (journée de l'olympisme). Un mail sera envoyé avec les modalités. Seuls les clubs présents au tirage au sort et à jour du contrat club et des licences, pourront candidater.

12- Questions diverses

Olivier MACAUD président du Judo Club Pont l'Abbé d'Arnoult, nous précise qu'il dispose de plusieurs athlètes de haut-niveau qui se tiennent à la disposition du Comité pour être mises en valeur lors de tournois ou d'animations départementaux.

Remise des récompenses

Bruno FERRARI président du club SJSL ROUFFIAC - Médaille d'Implication

Paul Emile PEREZ assistant club Jonzac – Médaille d'Implication

Patrick VERGNIAUD président adjoint Jonzac - Médaille de la Reconnaissance

Laetitia JEAUD - secrétaire club soleil levant – Médailles de Félicitations

Alexandra Ferrari – trésorière SISL ROUFFIAC – secrétaire générale CD17- Médailles de Félicitations

Remise des plaques du département à la Commune et au Club qui ont accueilli l'Assemblée Générale

Mot de Nadège COUCAUD

Mot de la fin de Jérôme BRETAUDEAU

La séance est levée à 12h00.

La Secrétaire Générale,



Le Président,

